

LE LYCÉE CHANGE

J'AI CHOISI D'ALLER EN VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE...

En route vers le
**BACCALAURÉAT
2021**



1

► Je veux aller en seconde GT, puis-je déroger à la carte scolaire en fin de 3^{ème}

L'affectation ne se fait pas sur les enseignements optionnels.
Dans le cadre de la réforme du lycée, elle **se fait dans le lycée de secteur**.

Cependant, depuis 2008 la famille peut demander une dérogation pour 7 motifs :

- 1 • Élève souffrant d'un handicap
- 2 • Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- 3 • Élève boursier au mérite ou boursier sur critères sociaux
- 4 • Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement demandé
- 5 • Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité
- 6 • Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (ex : section européenne)
- 7 • Convenances personnelles

Les sections à recrutements particuliers sont :

- **Les sections européennes** : des dérogations pour parcours particulier avec constitution d'un dossier peuvent être demandées.
- Les sections dites à recrutement spécifique (constitution d'un dossier) :

L'enseignement optionnel **Arts du cirque**

Les **sections bi nationales** : Abibac, bachibac...

- Via l'application « Affelnet-lycée » pour l'enseignement optionnel **Création culture design**

2

► Puis-je changer d'établissement à l'issue de la classe de seconde ?

A titre exceptionnel, l'élève peut demander un enseignement de spécialité hors de son établissement où il est scolarisé en seconde GT.

Cette demande est formulée dans le cadre de la fiche dialogue du deuxième trimestre et se finalise au 3^e trimestre. Une procédure d'affectation académique sera mise en place dont les modalités parviendront ultérieurement.

3

► Puis-je suivre un enseignement optionnel dans un autre lycée ?

L'élève est affecté, après sa classe de 3^e, dans son lycée de secteur.

S'il souhaite suivre un enseignement optionnel dans un autre lycée, il doit en effectuer la demande dans le cadre d'une dérogation.

Les dérogations sont accordées selon les places vacantes dans l'établissement demandé.

4**► Je désire entrer au lycée hôtelier. Quelle seconde dois-je demander ?**

Je demande la seconde spécifique préparant au baccalauréat de « Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration ».

5**► Si je change de projet en seconde, va-t-on m'aider ?**

Après la seconde générale et technologique, toute nouvelle orientation est envisageable. Il faut travailler ton projet d'orientation avec ton professeur principal et le psychologue de l'Education nationale de ton établissement, éducation, développement, conseil en orientation scolaire et professionnelle, ou au CIO. Des heures dédiées à l'accompagnement à l'orientation sont prévues à l'emploi du temps.

J'AI CHOISI D'ALLER EN VOIE PRO ...



TRANSFORMER LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Former les talents aux métiers de demain

En 3^{ème}, j'ai fait mon stage dans une entreprise de transport, j'aimerais me diriger vers ces métiers, mais je ne trouve pas la formation « bac pro transport » en Seconde, comment faire ?

A compter de la rentrée 2019, certains bacs professionnels sont rassemblés dans des familles de métiers. A la rentrée 2019, le bac pro transport fait partie de la famille « métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique ». Il te faut donc choisir un lycée professionnel qui forme à cette famille de métiers. Tu pourras découvrir l'ensemble des spécialités de bac pro liées à cette famille et tu feras ton choix de bac pro en fin d'année de Seconde.

Si je vais en Seconde « famille de métiers », est-ce que ça veut dire que je vais seulement découvrir des métiers de manière générale et théorique, sans les pratiquer ?

Non, pas du tout. En enseignement professionnel, les élèves de Seconde continueront à réaliser des activités professionnelles pratiques et concrètes liées aux différents métiers de la famille. Par ailleurs, des périodes de formation en milieu professionnel compléteront ta formation (de 4 à 6 semaines en Seconde).



QR famille métier

À la rentrée 2019, trois premières familles de métiers sont mises en place :

- métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics
- métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique
- métiers de la relation client

Je suis en 3^{ème} et je veux arrêter l'école le plus vite possible. On m'a dit que je pourrai faire un CAP en un an, est-ce vrai ?

Pour un élève de 3^{ème}, la durée de formation au CAP reste sur 2 ans. Au cas par cas, elle peut être augmentée ou diminuée.

Si en fin de Seconde pro, je veux me diriger vers un bac technologique, est-ce que ce sera possible ?

Il est toujours possible d'envisager un autre parcours. Si ton projet a évolué et si tes capacités correspondent aux attendus, il te sera possible de demander une passerelle en classe de Première technologique.



QR schéma orientation

À partir de la rentrée 2019 :

- le CAP est accessible en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève
- les passerelles entre les différentes voies de formation sont toujours possibles

L'an prochain, je veux faire un bac pro Systèmes Numériques. Est-ce que je suis sûr d'avoir une place ?

Les formations professionnelles ont des capacités d'accueil définies. S'il y a plus de demandes que de places disponibles, le classement repose sur deux critères : le niveau de maîtrise des compétences du socle commun (LSU) et les résultats scolaires par discipline, pondérés selon les attendus de la formation.

Je suis en 3^{ème}, je veux devenir maçon et faire une formation par apprentissage dès l'an prochain. Quel bac pro dois-je choisir ?

Le bac pro qui te formera à ce métier est « Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre ». En apprentissage, les familles de métiers n'existent pas. Tu n'es donc pas concerné par la famille de métiers liée à ce bac « Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux public ». Tu devras trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage sur 3 ans. Pour y parvenir, tu peux trouver de l'aide auprès d'un CFA qui propose cette formation.

Si je fais un CAP en apprentissage dès l'an prochain, est-ce que j'aurai encore des cours de maths ?

Faire un apprentissage, c'est préparer une formation professionnelle. Toute formation professionnelle CAP ou Bac pro comporte des enseignements généraux (français, maths, EPS...) et des enseignements professionnels. Tu peux aussi commencer ta formation en Seconde pro en tant qu'élève, et devenir apprenti en Première ou en Terminale, y compris parfois en restant dans ton lycée.

J'ai bien aimé les EPI (Enseignement Pratiques Interdisciplinaires) au collège. Est-ce que je vais continuer à travailler parfois avec plusieurs professeurs en Seconde professionnelle ?

La nouvelle Seconde professionnelle comprend des enseignements assurés par deux professeurs en même temps (co-intervention) et des projets interdisciplinaires (chef d'œuvre).



QR grilles horaires

À partir de la rentrée 2019 :

- des enseignements interdisciplinaires en co-intervention sont instaurés en Seconde, puis en Première et Terminale
- l'horaire élève est identique aux autres voies de formation : 30h/semaine

► Sites à consulter



Horizons 2021 :

www.horizons2021.fr

Un outil interactif pour aider les élèves de 2d à choisir leurs spécialités

Transformer le lycée professionnel sur eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

Outils et ressources à destination des équipes

« Secondes 2018-2019 »

www.secondes2018-2019.fr

site dédié aux élèves de 2^d générale pour élaborer leur projet d'orientation.

Vadémecum l'accompagnement à l'orientation au lycée général et technologique en classe de seconde

sur eduscol

« Quand je passe le bac »

quandjepasselebac.education.fr

site dédié aux lycéens pour se renseigner sur la réforme, l'organisation du lycée et la vie lycéenne et étudiante.